



***Un accompagnement quotidien
avec des offres exclusives.***

Caisse d'Épargne Hauts de France réserve un ensemble de privilèges aux salariés des entreprises partenaires jusqu'au 31/12/2026.

CAISSE
D'ÉPARGNE
HAUTS DE
FRANCE



Entreprise



Pour gérer vos comptes



Avec la **Formule Optimal**, famille ou individuelle, profitez de services étendus avec **la carte Visa Premier⁽²⁾⁽³⁾ ou Visa Classic⁽²⁾**.



Voyagez sereinement :

Retraits et paiements illimités à l'étranger, sans frais supplémentaires⁽⁴⁾.



Sécurisez votre quotidien :

Protection de vos moyens de paiement, de vos clés et de vos documents⁽⁵⁾.



Faites face aux imprévus :

Bénéficiez d'un découvert autorisé jusqu'à 1 000 €, sans intérêts débiteurs⁽⁶⁾.



Profitez d'un accompagnement privilégié :

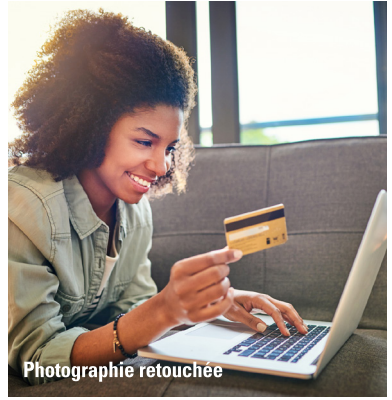
Un conseiller dédié, disponible sur des plages horaires élargies⁽⁷⁾.

Offre de bienvenue

**Formule Optimal
Famille ou Individuelle à**

1€

La première année⁽¹⁾



Photographie retouchée



Photographie retouchée

Exemple⁽⁸⁾ d'équipement en Formule Famille*

1 seule cotisation pour tous les comptes de la famille et les cartes gratuites pour les enfants de moins de 28 ans.

Pour les parents : jusqu'à 4 cartes



Pour les enfants : jusqu'à 8 enfants

Majeurs : Une carte adaptée par enfant



OU

Mineurs : Une carte Visa Classic à contrôle de solde par enfant⁽⁹⁾



*En formule Individuelle, deux cartes bancaires sont incluses dans l'offre.

Vous préférez profiter de nos formules avec la carte Visa Platinum ?

Contactez dès maintenant votre chargé de partenariat pour profiter de votre avantage.



Carte Visa Platinum

50 % de remise

sur la cotisation de la Carte Visa Platinum⁽¹⁰⁾

- (1) Offre de Bienvenue non cumulable et sous conditions, valable jusqu'au 31/12/2026 inclus pour toute souscription d'une Formule Optimal Famille ou Individuelle, réservée aux salariés des entreprises partenaires et leurs ayants-droits, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier par Caisse d'Épargne Hauts de France. Au-delà de la première année, l'offre sera facturée au tarif en vigueur à cette date.
- (2) Parmi les cartes disponibles : si formule famille, une carte bancaire par compte de dépôt ou 2 cartes pour un compte joint. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire (jusqu'à 8 enfants). Pour les parents, maximum 2 cartes hauts de gamme (Visa Premier) et maximum 4 cartes au total. Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacésés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge.
- (3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
- (4) Sous réserve du solde disponible, dans la limite de l'éventuel découvert autorisé et des plafonds de retraits et de paiements définis par la carte. Sans frais, hors commissions de change en dehors de la zone euro et hors frais applicables par la banque étrangère.
- (5) L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances. BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61.996.212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon- 75013 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (6) Dans la limite du montant maximum défini par votre banque, après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. Uniquement pour les clients majeurs.
- (7) Coût selon votre opérateur.
- (8) Ceci est un exemple. L'octroi du type de carte bancaire pour chaque personne est effectué en agence par le conseiller et soumis à conditions. Pour les mineurs sera octroyée une carte à contrôle de solde quasi-systématique.
- (9) Carte à autorisation quasi-systématique à partir de 12 ans.
- (10) Durant toute la durée d'application de l'Offre de Bienvenue, tout supplément de tarification lié à une carte Platinum sera facturé à hauteur de 50%. Au-delà, le supplément sera facturé en totalité.



Photographie retouchée

Pour concrétiser votre projet immobilier

En tant que banque partenaire, **nous vous réservons les meilleures conditions** pour réaliser votre projet immobilier⁽¹⁾.

Résidence principale ou secondaire, investissement locatif... Devenez propriétaire en toute sérénité, nos conseillers vous accompagnent pour mener à bien chaque étape de votre achat immobilier.

Crédit immobilier

Taux Barème Partenaire⁽¹⁾

Des services et des avantages vous sont réservés⁽²⁾



Un crédit Immobilier avec un taux adapté.



Des démarches simplifiées pour changer de banque.



Une prise en charge privilégiée par votre chargé de partenariat.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit immobilier pour l'acquisition d'une résidence principale ou pour un financement locatif par Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

(1) Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2026 inclus et réservée aux salariés des entreprises partenaires de Caisse d'Épargne Hauts de France, résidents fiscaux en France, et non cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.



Photographie retouchée

Prêt Personnel

Taux privilège⁽¹⁾

Pour donner vie à vos envies

Vous avez des projets ?

Caisse d'Épargne Hauts de France réserve aux salariés des entreprises partenaires des prêts à **taux favorable⁽¹⁾**.



Pour connaître votre taux privilégié, contactez votre chargé de partenariats

Je prends contact

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour vos projets en faveur de l'environnement



Photographie retouchée

Financez votre véhicule propre jusqu'à 75 000 €⁽²⁾

Vous souhaitez acheter un véhicule qui a peu d'impact sur l'environnement ?

Caisse d'Épargne Hauts de France vous propose le **prêt véhicule propre⁽³⁾**.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2026 inclus et réservée aux salariés des entreprises partenaires de Caisse d'Épargne Hauts de France, résidents fiscaux en France, et non cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

Selon les conditions, limites et exclusions des engagements en vigueur et sous réserve d'acceptation de votre dossier par Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Caisse d'Épargne Hauts de France et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Selon les modalités définies dans votre contrat. Sont considérés comme véhicules propres les véhicules légers électriques (E) et hybrides rechargeables (HR).

Pour protéger vos proches et vos biens...

Assurance
Habitation

50€
OFFERTS⁽¹⁾

Photographie retouchée

Assurance Habitation⁽²⁾⁽³⁾

L'assurance d'être bien couvert avec une solution modulable⁽¹⁾ pour garantir vos biens, votre foyer et vous assister au quotidien.

Les points clés :

Indemnisation à neuf de vos biens :

Votre ordinateur, votre machine à laver ou votre canapé sont endommagés à la suite d'un sinistre (Garantie proposée en inclusion en formule Confort et Optimal).

Prise en charge de votre crédit ou de votre loyer :

Votre logement est inhabitable suite à un sinistre important ? Vos mensualités de crédit ou votre loyer sont remboursés, vous êtes relogés, le temps des travaux de remise en état, jusqu'à 2 ans (Garantie proposée en option en formule Confort⁽⁴⁾ et Optimal).

Protection en cas de dommages accidentels :

Un objet cassé par maladresse, un parquet ou un mur endommagé malencontreusement ? Les dégâts accidentels sont pris en charge grâce à la garantie tous risques immobiliers et mobiliers (Garantie proposée en inclusion en formule Optimal).

SERVICES +

Déménagement :

Aide à la recherche de professionnels + 2h de ménage offertes (sous conditions).

Travaux :

Accès à un réseau d'artisans agréés avec tarifs négociés (rénovation, énergie, etc.).

Dépannage 24/7 :

Intervention d'urgence rapide (plombier, électricien...)

(1) Offres de bienvenue cumulables dans la limite de 150 € et réservées pour toute première souscription d'un contrat Assurance Auto ou Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie soumises à conditions, valables jusqu'au 31/12/2026 réservées aux salariés des entreprises partenaires détenteurs d'un compte de dépôt à la Caisse d'Épargne Hauts de France. Versement sur votre compte de dépôt d'une somme de 50 € réservée pour toute première souscription d'un contrat Assurance 2 roues, Assurance Auto, ou Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie, qui sont des contrats d'assurance de BPCE Assurances IARD - entreprise régie par le Code des assurances, distribués par Caisse d'Épargne Hauts de France, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.Orias.fr).

(2) Dans les conditions, limites et exclusions prévues aux conditions générales et conditions particulières de votre contrat d'assurance. Le contrat Assurance Habitation est un contrat de BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Distribués par Caisse d'Épargne Hauts de France, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 031 (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.Orias.fr). Les prestations d'Assistance sont réalisées par IMA Assurances, Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris- CS 40 000- 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(3) Pour l'assurance Habitation, le bien assuré doit être situé en France métropolitaine (Corse incluse).

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

...tout en profitant de services utiles

Assurance Auto et 2 roues⁽¹⁾

Indemnisation renforcée :

Jusqu'à 5 ans en valeur d'achat⁽¹⁾ si votre véhicule est irréparable ou volé (option Tous Risques).

Protection du conducteur :

Couverture jusqu'à 1 million d'euros⁽¹⁾ incluse dans toutes les formules.

Assistance 0km :

Assistance en cas de panne, même devant chez vous⁽¹⁾ (incluse Tiers Plus et Tous Risques, option Tiers).

SERVICES +

Stages de Conduite :

Reprenez confiance au volant ou perfectionnez votre conduite grâce à des formateurs professionnels.

Étude Devis Panne :

Bénéficiez de conseils d'experts sur les devis de votre garagiste.

Assurances Auto et 2 roues

50€
OFFERTS⁽²⁾



Photographie retouchée

Garanties des accidents de la vie⁽¹⁾⁽³⁾

Les points clés :

Indemnisation à la hauteur des préjudices⁽¹⁾ :

Couverture versée dès que le seuil de garantie est atteint.

Prise en compte des conséquences⁽¹⁾ :

Indemnisation couvrant la vie professionnelle, les souffrances, les préjudices esthétiques, et les frais d'aménagement (domicile/véhicule).

SERVICES +

Services d'assistance⁽⁵⁾⁽⁶⁾ :
pour assurer l'organisation de votre vie quotidienne suite à un accident.



Garanties des accidents de la vie

Jusqu'à⁽⁴⁾
50€
OFFERTS⁽²⁾

Photographie retouchée

(1) Dans les conditions, limites et exclusions prévues aux conditions générales et conditions particulières de votre contrat d'assurance. Les contrats Assurance 2 roues, Assurance Auto et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats de BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon- 75013 Paris. Distribués par Caisse d'Épargne Hauts de France, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 031 (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.Orias.fr). Les prestations d'Assistance sont réalisées par IMA Assurances, Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris- CS 40 000- 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(2) Offres de bienvenue cumulables dans la limite de 150 € et réservées pour toute première souscription d'un contrat Assurance Auto ou Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie soumises à conditions, valables jusqu'au 31/12/2026 réservées aux salariés des entreprises partenaires détenteurs d'un compte de dépôt à la Caisse d'Épargne Hauts de France. Versement sur votre compte de dépôt d'une somme de 50 € réservée pour toute première souscription d'un contrat Assurance 2 roues, Assurance Auto, ou Assurance Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie, qui sont des contrats d'assurance de BPCE Assurances IARD- entreprise régie par le Code des assurances, distribués par Caisse d'Épargne Hauts de France, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.Orias.fr).

(3) Pour l'assurance Garantie des Accidents de la Vie, la résidence principale de l'ensemble des bénéficiaires doit se situer en France métropolitaine (Corse incluse).

(4) Pour la Garantie des Accidents de la Vie, avantage partenaires valable uniquement en formule Intégrale : 25 € en formule Individuelle et 50 € en formule Famille.

(5) Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par Inter Mutuelle Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. La résidence principale de l'ensemble des bénéficiaires doit se situer en France métropolitaine (Corse incluse). Sous réserve de distribution et de disponibilité de l'offre dans votre Caisse d'Épargne. Garantie des Accidents de la Vie est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13. RCS Paris n° B 350 663 860. Distribuée par la Caisse d'Épargne.

(6) Selon Conditions Générales et Particulières sauf pour la formule Essentielle en cas d'AIPP inférieure à 5% et d'une hospitalisation au moins égale à 5 jours consécutifs dans un service de chirurgie : indemnisation jusqu'à 15 000 € par victime et par évènement en cas d'hospitalisation d'au moins 5 jours consécutifs dans un service de chirurgie si le seuil de 5 % d'AIPP n'est pas atteint.

Pour vos enfants de 18 à 28 ans



Offre de
bienvenue
jeunes

80€
OFFERTS⁽¹⁾

Sa carte
Visa Premier ou
Visa Classic

à **1€/an**

Pendant toute la
durée de ses
études⁽²⁾

Des prêts

attractifs⁽³⁾
pour accompagner
les jeunes
dans leurs projets

Assurances⁽⁴⁾

50€ offerts⁽⁵⁾⁽⁶⁾
pour toute nouvelle
souscription d'un
contrat d'assurance
Auto, 2 roues,
Habitation ou Santé⁽⁴⁾

Je découvre les offres jeunes

Photographie retouchée

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

- (1) Offre de Bienvenue non cumulable et sous conditions, pour les personnes âgées de 18 à 28 ans inclus (à partir de 15 ans pour les apprentis), valable jusqu'au 31/12/2026 inclus. Versement sur votre compte de dépôt d'une somme de 80 €, effectué dans les trois mois suivant l'ouverture définitive de votre compte de dépôt, et sous réserve du fonctionnement effectif de ce dernier (minimum 5 opérations débitrices en moyenne par mois). Offre réservée aux enfants étudiants des salariés des entreprises partenaires, sur présentation d'une fiche de paie de moins de trois mois et d'un justificatif de scolarité en cours de validité, sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Épargne Hauts de France.
- (2) Offre de Bienvenue non cumulable et sous conditions, pour les personnes âgées de 18 à 28 ans (à partir de 15 ans pour les apprentis uniquement sur la carte visa classic), valable jusqu'au 31/12/2026 inclus pour toute ouverture d'une formule Optimal individuelle, réservée aux enfants étudiants des salariés des entreprises partenaires, sur présentation d'une fiche de paie de moins de trois mois et d'un justificatif de scolarité en cours de validité, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de la Caisse d'Épargne Hauts de France. À la fin de vos études, l'offre sera facturée au tarif en vigueur à cette date.
- (3) Offre réservée aux enfants de 18 à 28 ans (15 ans pour les apprentis) des salariés des entreprises partenaires et soumise à conditions, valable jusqu'au 31/12/2026 inclus. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Hauts de France et après expiration du délai légal de rétractation. Taux de crédit variant selon les conditions de marché.
- (4) Assurance Auto, Assurance 2 roues, Assurance Habitation et Garanties Santé Côté JE sont des contrats de BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris et distribués par la Caisse d'Épargne Hauts de France, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 008 031, (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.Orias.fr). IMA Assurances, Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.
- (5) 50 € offerts par contrat, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles, pour toute première souscription d'un contrat Assurance Habitation, d'un contrat Assurance 2 roues ou d'un contrat Assurance Auto du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus. Offre réservée aux enfants étudiants des salariés des entreprises partenaires, sur présentation d'un justificatif de scolarité en cours de validité, et valable sur la première année de cotisation. Voir conditions en agence.
- (6) 4 mois offerts dans la limite de 50 € pour toute nouvelle souscription d'un Contrat Garanties Santé Côté JE du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus. Offre réservée aux enfants étudiants des salariés des entreprises partenaires, sur présentation d'un justificatif de scolarité en cours de validité et valable sur la première année de cotisation. Voir conditions en agence.

PLUS PROCHE
PLUS
UTILE



**CLUB DES
SOCIÉTAIRES**

Devenez Sociétaire Caisse d'Épargne :
Votre engagement récompensé !

**Participez aux décisions locales et
rejoignez une communauté engagée.**

En tant que sociétaire, vous
accédez aussi au Club des
Sociétaires et bénéficiez de
**réductions immédiates,
bons d'achat⁽¹⁾, Cashback⁽²⁾**
toute l'année chez de
grandes marques⁽³⁾ comme :



Je découvre le club des sociétaires



**Pour toute précision concernant les avantages partenaires,
ou pour prendre rendez-vous :**

**Contactez votre Chargée de Partenariats :
Léa Tranchart**



06 09 12 32 94⁽⁴⁾



lea.tranchart@hdf.caisse-epargne.fr⁽⁵⁾



Consultez notre site sur www.caisse-epargne.fr⁽⁵⁾

CAISSE
D'ÉPARGNE
HAUTS DE
FRANCE



Entreprise
B
Certifiée

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

- (1) Remise appliquée variant selon l'enseigne, pouvant aller jusqu'à 49 %. L'accès à l'avantage e-bons d'achat, e-billets, e-cartes cadeaux est réservé au client sociétaire titulaire d'un compte de dépôt et d'une carte bancaire émise par la Caisse d'Épargne uniquement.
- (2) Cashback = remise après achat. Le versement du cashback est effectué sur le compte indiqué par le client, sous réserve de la confirmation de l'achat, de l'expiration du délai de rétractation, de l'absence de retour ou d'annulation et de l'éligibilité de l'achat à l'offre de cashback.
- (3) Liste indicative non exhaustive et susceptible d'évolution.
- (4) Appel non surtaxé.
- (5) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. Capital social de 1 000 000 000 € - Siège social : 612 rue de la Chaude Rivière 59800 LILLE - 383 000 692 RCS Lille Métropole Code NAF 6419 Z - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille garantie financière : CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) Conception Affaires Directes - Mars 2026 - Crédit photos : iStock.



**Les offres proposées sur cette plaquette sont réservées uniquement aux salariés
des entreprises partenaires et à leurs enfants étudiants jusqu'à 28 ans révolus.**